

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-14
Séance du MARDI 28 MARS 2017

Préfecture Des
Hautes-Pyrénées

10 AVR. 2017

ARRIVÉE

Date de la convocation		
23/03/2017		
Date de l'affichage		
05/03/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président

Présents :

M. André CAZERES, Président
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Brigitte CAPOU – Marianne SARTHOU
MM. John BOGAERTS - Pierre CAPOU - Christian COUMET - Thierry LASSERRE – Xavier MACIAS -Jean-Baptiste RAMON

Absent excusé :

M. Alain LARROUDE (pouvoir de vote à Marianne SARTHOU)

Secrétaire de séance : M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AIDE AU GARDIENNAGE EN ESTIVE

Le Président expose au conseil syndical l'intérêt qu'il y a à poursuivre le gardiennage permanent par deux salariés sur les estives de la CS de la Vallée de Saint-Savin pour la saison d'estive 2017.

Pour ce faire, les dépenses prévisionnelles s'élèvent à la somme de 29 653,00 € et sont réparties comme suit :

- frais de gardiennage : 27 665,00 €
- frais de fonctionnement du GE : 1 160,00 €
- accompagnement du GIP-CRPGE : 828,00 € TTC

Le montant total des dépenses éligibles est de 25 150,00 €.

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées/Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet bonne conduite des troupeaux 2017 » du Programme de Développement Rural Régional, cette opération peut bénéficier de soutiens publics à hauteur d'au minimum 70 % du montant total des dépenses éligibles, soit 17 605,00 €, avec un autofinancement maximum restant à la charge de la Commission Syndicale de : 7 545,00 €.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE

- d'adopter le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- de Solliciter le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées,
- de s'engager à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- de mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

